

Propos d'artilleurs

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **74 (1929)**

Heft 11

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-341227>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Propos d'artilleurs.

Un camarade de l'artillerie nous écrit :

Entièrement d'accord avec l'opinion de ceux de vos correspondants qui estiment nécessaire l'élaboration d'un programme réfléchi de reconstitution de notre artillerie, je le suis moins sur un certain nombre des questions abordées, à cette occasion, par la *Revue militaire suisse*. Je ne crois pas, par exemple, qu'il soit opportun de traiter de trop haut l'effet moral produit sur les fantassins par le tir des canons. Sans doute, s'il ne s'agissait que du son, on pourrait soutenir que l'effet moral est vite épuisé ; mais il y a autre chose que le bruit, il y a les éclatements jalonnant le terrain juste sous le nez du fantassin. Les témoignages sont nombreux de participants aux batailles de la guerre européenne, participants des deux camps. Les poilus tenaient par-dessus tout à leur appui direct d'artillerie, dans la défensive comme dans l'offensive, et leur moral se raccrochait à l'idée qu'ils disposeraient d'un barrage d'artillerie à eux seuls, dont ils pourraient obtenir le déclenchement dans le plus bref délai.

Ce n'est pas là le seul motif qui m'engage à repousser l'idée de la suppression de toute artillerie dans la défensive. La thèse qui soutient qu'à la guerre l'assaillant ne peut pas traverser un barrage bien ajusté de mitrailleuses, tandis que le barrage d'artillerie peut être traversé est, à mon avis, trompeuse. Les conférences Borel que vous avez signalées ont été plus réservées sur ce point. Je pense d'ailleurs qu'il y a lieu d'admettre qu'un assaillant n'attaque pas avant d'avoir, sinon détruit, en tout cas neutralisé les zones qui

recèlent des nids de mitrailleuses. Pour cette mission, l'artillerie est indispensable, ce dont les Français — vos correspondants ont indiqué leur forte dotation en bouches à feu — n'ont jamais douté. Dans un secteur de régiment, on les a vu utiliser pour cette neutralisation autant de batteries qu'en possède une de nos divisions renforcée d'un régiment d'artillerie lourde, plus un régiment d'artillerie automobile, c'est-à-dire 26 batteries. Dans ces conditions, notre barrage de mitrailleuses, si bien ajusté soit-il, sera quand même traversé, pour la bonne raison *qu'il n'existera plus*, alors que nos 26 batteries, déployées en profondeur derrière le front de la division, parfaitement défilées et masquées et qui ne se seront pas encore révélées, pourraient tout de même déclencher un tir d'arrêt de quelque efficacité. C'est la doctrine que nous enseignait naguère le colonel-divisionnaire Sonderegger, aux cours de l'état-major général, et je crois qu'il faut s'y tenir.

Au surplus, si l'on compte qu'une batterie bat un front de 200 mètres, on compte trop rigoureusement. Moins formelle, l'Instruction sur le service en campagne parle de 100 à 300 mètres. Or j'estime, comme artilleur, que ce front de 300 mètres n'est point une exagération ni une exception. Nous voici donc, pour nos 26 batteries de la division, à 16 kilomètres environ sur les 30 que les participants des larges fronts attribuent à celle-ci, 16 kilomètres non simultanément, cela va sans dire, mais 8 kilomètres immédiatement (tâche I), et les huit autres immédiatement après (tâche II).

A mon avis, la conférence du colonel Bergier, que la *Revue militaire suisse* a reproduite, a montré d'une façon probante et parfaitement justifiée l'effort intelligent accompli par notre Service de l'artillerie, depuis la guerre. Ce qui ne signifie pas que je n'abonde pas dans l'opinion de ceux qui voudraient qu'un programme réfléchi présidât à la réforme indispensable de notre arme, le terme réforme sous-entendant le choix des nouveaux matériels. Ceci non pas dans le dessein de préconiser un réarmement complet et immédiat de notre artillerie, ce serait une folie, mais plus modestement pour amorcer un réarmement graduel. Ce problème du « choix » se pose, me semble-t-il, d'une façon simple. Il nous faudrait :

une pièce de 7,5 tirant à 10 km. avec charges multiples, hippomobile ; au total, graduellement, 108 batteries. à 4 =

une pièce de 12 cm. tirant à 15 km., avec charges multiples, automobile, soit 8 régiments à 4 batteries = 32 batteries. à 4 =

On commencerait par remplacer le petit canon de montagne par le nouveau 7,5 cm., le petit canon n'étant plus nécessaire maintenant que le matériel reste dans le thalweg, — je reviendrai plus loin sur ce point — puis on passerait au remplacement du malheureux obusier de 12 cm. qui ne tire qu'à 6,6 km., le malheureux ! Ainsi seraient constitués les troisièmes régiments de notre artillerie divisionnaire, correspondant aux brigades de montagne. Et enfin, peu à peu, on procéderait au réarmement des deux autres régiments. On aurait ainsi, dans dix ou vingt ans, trois beaux régiments par division, constituant l'artillerie régimentaire de la division, soit un groupe par régiment d'infanterie d'élite.

Quant aux nouveaux canons de 12 cm., ils viendraient peu à peu remplacer nos vieux serviteurs de l'ancienne artillerie à pied, qui ne peuvent pourtant pas être éternels. On aurait ainsi huit régiments lourds, automobiles, à répartir aux divisions engagées pour tenir lieu d'artillerie de brigade, ou, le cas échéant, de division.

J'ai dit vouloir revenir sur la question du canon de montagne restant dans le thalweg. Je crois en effet que grâce à nos moyens modernes de liaison (les « Blincks » et le nouveau code Morse pour le tir de l'artillerie font merveille en montagne), l'ère du petit canon qu'on hisse au sommet du col est close. La trajectoire n'est-elle pas le meilleur moyen d'envoyer les obus à 2000 mètres d'altitude ? Les exercices récents du 5^e régiment d'infanterie de montagne (lieutenant-colonel Petitpierre), dans la région des Agittes-l'Hongrin, n'en ont-ils pas apporté une nouvelle preuve ? A ce régiment était adjoint le régiment d'artillerie automobile 5 que commande le lieutenant-colonel M. de Montmollin. Des informations que j'ai recueillies sur ces exercices, il ressort, dans tous les cas, que les deux atouts des régiments d'artillerie automobile ont été démontrés avec évidence : la mobilité stratégique et « le rendement » des trajectoires du canon de 12 cm., à savoir souplesse

(réalisée par les charges multiples) et portée (11 km. avec l'obus allongé).

La preuve de la mobilité ressort des indications suivantes :

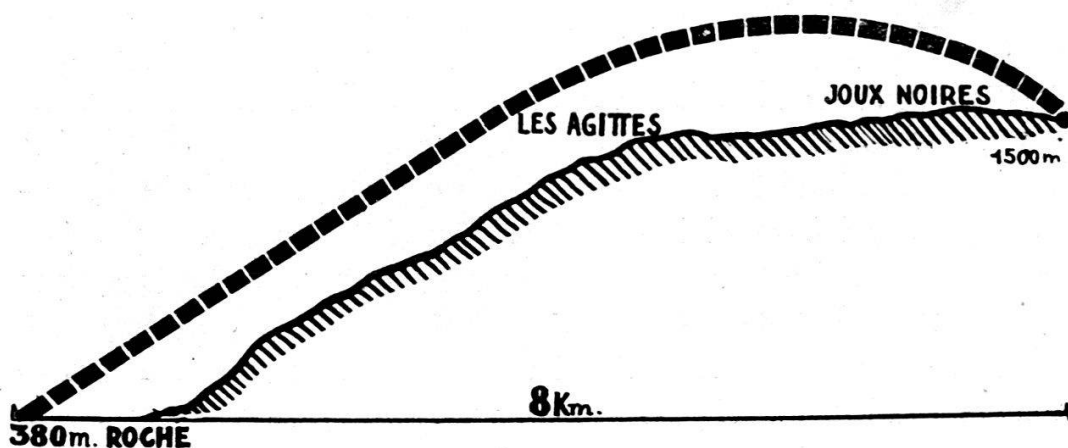
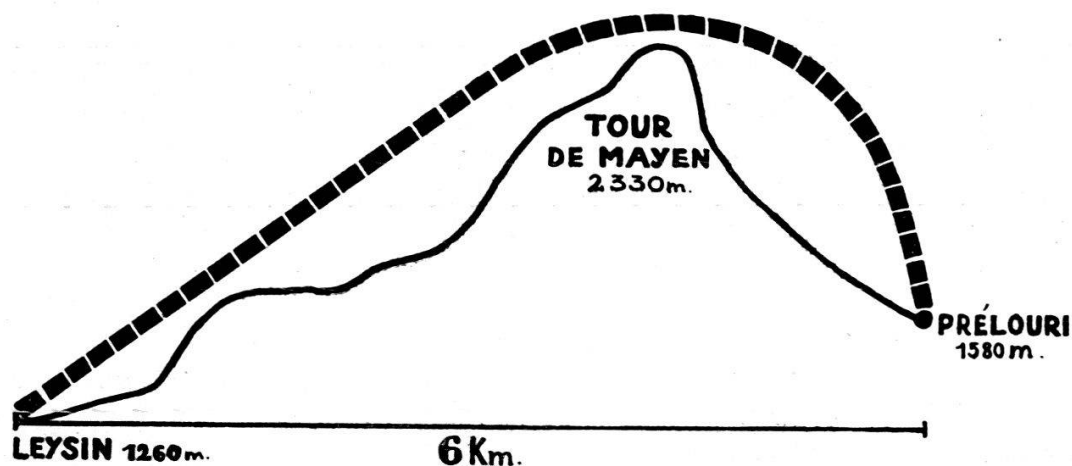
Le samedi 17 août, le régiment tirait son dernier projectile dans l'Hongrin, à 13 heures 30 ;

le soir même, à 22 h. 30, il dormait sur la paille à Bulle ;

le 19, à 9 heures (c'eût été le 18 si cette date n'avait été un dimanche), il était en position sur la Broye, dans la région de Moudon ;

le 21 jusqu'à midi, il a « ferrailé » (à blanc) vers Semsales, et à 18 heures, le parc était formé à St-Maurice.

Quant au rendement de la trajectoire, les deux croquis ci-joints le démontrent. Ils sont empruntés à des tirs réels du même régiment, les 16 et 17 août, après le départ de l'infanterie, les mêmes tâches que celles de l'exercice avec



le régiment Petitpierre ayant été réalisées par tir effectif.¹

Ces dessins n'ont pas besoin de commentaires. Ils sont clairs par eux-mêmes.

* * *

L'article « Menus propos d'artillerie », livraison de mai 1929, a mis en présence les deux opinions opposées en matière d'artillerie, l'opinion qui attribue à celle-ci le rôle d'arme auxiliaire de l'infanterie, — à l'appui de cette manière de voir nous avons résumé une étude de la *Revue d'artillerie*, — et celle, fondée notamment sur l'emploi du canon pendant la guerre européenne, qui estime que l'artillerie doit être considérée comme seconde arme principale.

Nous avons prié un camarade artilleur de bien vouloir exposer quel programme répondrait à cette dernière conception. Il a eu l'obligeance de répondre à notre sollicitation.

Ce programme, écrit-il, nous le trouvons dans la seconde partie du livre du Général Herr, « L'Artillerie, ce qu'elle a été, ce qu'elle est, ce qu'elle doit être. » Ce livre, bien connu des artilleurs, l'est sans doute moins des officiers des autres armes ; il nous sera donc permis de résumer ici un programme qui est l'aboutissement des considérations de l'auteur sur les expériences et les leçons de la dernière guerre.

Tout en écrivant que nul ne peut prévoir ce que sera la guerre de demain, le général Herr estime qu'une guerre future alternera forcément entre des périodes de stabilisation et des périodes de déplacements rapides. De l'image d'ensemble que l'on peut se faire de la bataille, il déduit, pour l'artillerie, les tâches suivantes :

accompagnement immédiat de l'infanterie,
appui direct et protection de l'infanterie,

¹ Nous pensons que ce contrôle *par tir effectif*, après le départ de l'infanterie, des tâches exécutées par l'artillerie en tir supposé au cours de la manœuvre, constitue un genre d'exercice particulièrement intéressant et qui devrait se réaliser chaque fois que les circonstances s'y prêtent ; ce qui est du reste plutôt rare, il faut bien le reconnaître ! A ce propos, nos lecteurs auront lu, dans la chronique française de notre livraison de septembre (page 468, avant-dernier alinéa), que c'est cette idée même qui a présidé aux manœuvres du général Maurin, au début d'août passé, au camp de Mailly ; exercices auxquels les *fantassins assistèrent en spectateurs*. Ne devrions-nous pas donner de temps en temps, à nos fantassins, l'occasion de voir d'un peu près comment se présente en réalité ce feu d'artillerie dont on leur parle toujours, sans jamais le leur montrer ?

destruction des forces organisées de l'ennemi,
destruction des obstacles matériels,
contre-batterie,
interdiction,
lutte contre les chars,
lutte contre les objectifs aériens.

La guerre a démontré que l'opinion d'avant-guerre des artilleurs français était fausse, qui faisait du canon de 75 un matériel universel suffisant à toutes les missions ; l'auteur en déduit qu'à chacune des missions du champ de bataille correspond un matériel particulier, plus apte que les autres à remplir cette mission. Son système d'artillerie, qu'il veut complet et rationnel, consiste en une gamme de matériels telle que dès que l'un de ces matériels se trouve insuffisant en portée ou en puissance, un autre matériel est là pour continuer ou résoudre la tâche. Le général Herr prévoit donc les matériels suivants :

Accompagnement immédiat. — L'obstacle le plus fréquent et le plus dangereux auquel se heurte la progression de l'infanterie est le nid de mitrailleuses. L'artillerie est, en général, trop éloignée et ses communications avec l'infanterie trop lentes pour que son concours puisse être obtenu en temps utile ; la mitrailleuse est, en outre, un objectif difficile à localiser et un tir contre elle doit être dirigé à vue directe.

L'artillerie destinée à résoudre cette tâche doit être très près de l'infanterie, ce qui l'oblige à évoluer dans la zone d'action des mitrailleuses à combattre ; la traction hippomobile est donc exclue et il faut avoir recours à la traction automobile. Le général Herr donne la préférence au canon tracté sur le canon à affût automoteur et préconise un calibre de 65 mm. (éventuellement de 75 mm. pour utiliser les mêmes munitions que le canon d'appui direct), semi-automatique, pour atteindre une grande vitesse de tir, et portant au maximum à 4 km. Il prévoit l'emploi de charges variables pour que ce canon puisse adapter ses trajectoires au terrain.

L'appui direct est fourni par l'artillerie légère dont le tir doit être surtout dirigé contre le personnel, mais aussi contre les défenses accessoires. L'artillerie destinée à cette mission devra donc avoir les qualités suivantes :

mobilité suffisante pour suivre, sur tous terrains, l'infanterie à appuyer,

puissance suffisante pour briser les obstacles courants que l'infanterie rencontre à la guerre de mouvement,

ravitaillement en munitions rapide et abondant,

grande vitesse de tir,

possibilité de concentrer ses feux, donc grand champ de tir horizontal et vertical,

possibilité d'adapter ses trajectoires au terrain.

Pour pouvoir satisfaire à ces conditions, il faut adopter deux matériels : un canon et un obusier.

Le *canon léger* devra conserver le calibre de 75 mm., car un calibre de 80 à 85 mm. souvent envisagé pour le canon léger, entraînerait une augmentation du poids du projectile d'environ 100 %, d'où réduction de 50 % du rendement des organes de ravitaillement et diminution assez considérable de la rapidité du tir. Ce canon aurait un poids de 2100 kg. en ordre de route et de 1500 kg. en batterie, et pourrait tirer à 7 km. un obus léger, et à 14 km. un projectile lourd.

L'*obusier léger* devra avoir la même mobilité et par conséquent les mêmes poids que le canon léger, ce qui place son calibre entre 80 et 100 mm. Un tel obusier tirera un projectile de 12 kg. à une distance maximale de 12 km., la portée minimale étant de 3 km.

La destruction des forces organisées de l'ennemi n'exige pas de matériel spécial et doit rentrer dans les possibilités de tous les matériels.

La destruction des obstacles matériels. — On doit distinguer deux sortes d'effets de destruction : ceux destinés à détruire du matériel non protégé, à bouleverser des tranchées, et qui doivent agir en surface, et ceux dirigés contre des abris souterrains ou des organes de fortification permanente, et qui doivent donc agir en profondeur.

Les premiers s'obtiennent au moyen de projectiles à forte charge d'explosif et possédant ainsi une grande puissance de déblaiement.

Les seconds exigent une grande force de pénétration ; ils doivent donc avoir, à leur limite de portée, une grande

vitesse restante et un angle de chute suffisamment grand.

Nous aurons donc, ici aussi, des obusiers et des canons.

OBUSIERS MOYENS

Le calibre minimum pour un tel matériel est de 150 mm., au-dessous duquel les effets de destruction ne sont plus suffisants. La portée maximale doit atteindre 14 km. et la portée minimale ne pas dépasser 4 km., ce qui implique une gamme de charges donnant des vitesses initiales de 270 à 580 m/sec. et un poids en ordre de batterie de 7000 kg. environ.

OBUSIERS PUISSANTS

Le calibre de 220 mm. s'est révélé, pendant la guerre, impuissant contre les bétonnages des fortifications du champ de bataille, tandis que le calibre de 280 mm. était, lui, surabondant. Un obusier de 240 mm. serait donc le calibre le plus favorable. Ce matériel aurait un poids de 12 tonnes si l'on se contente d'une portée maximale de 12 km. et de 30 tonnes si l'on veut obtenir une portée maximale de 16 km. Il pourrait être du type plateforme, du type biflèche à roues, ou enfin du type caterpillar automoteur.

CANONS A GRANDE PORTÉE

L'auteur pense que l'on peut conserver le 155 mm. G. P. F. dont la portée peut être augmentée à 20 km.

Enfin, il faut encore prévoir des *obusiers et des canons à très grande puissance* pour la destruction d'objectifs spécialement protégés ou bétonnés, matériels dont le poids pourra atteindre jusqu'à 300 tonnes et qui ne pouvant plus utiliser les routes pour leurs déplacements devront être mus sur voie ferrée.

La mission de contre-batterie est un cas particulier des missions de destruction des forces organisées et des obstacles matériels. Les matériels indiqués comme pouvant remplir ces missions peuvent donc remplir la mission de contre-batterie.

L'interdiction est une nécessité due à l'échelonnement en profondeur et à la nécessité d'aller chercher loin en arrière

les objectifs importants et vulnérables tels que états-majors réserves, ravitaillements, dépôts, etc. Pendant la guerre, on n'a pas pu accorder à cette mission toute l'importance quelle mérite, car, d'une part, le nombre de canons à grande portée était insuffisant et, d'autre part, le commandement ne pouvait soustraire des groupements d'appui les batteries qui auraient été nécessaires pour ces missions lointaines. Il faut donc, pour l'avenir, prévoir le nombre nécessaire de canons d'interdiction. Cette mission exige des canons à tir rapide pour obtenir la densité de feu suffisante ; ils ne pourront être de gros calibre, devront être très maniables et avoir un grand champ de tir latéral afin de permettre des changements rapides d'objectifs.

CANONS DE PORTÉE MOYENNE

Canon de 105 mm. à traction hippomobile, poids en ordre de marche 4 tonnes, portée maximale 16 km. avec un projectile de 18 kg. vitesse de tir 8 à 10 coups par minute.

CANONS A GRANDE PORTÉE

Canon de 155 mm. tirant un projectile spécial, plus léger que celui prévu pour les missions de destruction et portant à 25 km.

Canon de 194 mm. qui, selon l'auteur, doit être conservé et amélioré de façon à pouvoir atteindre avec son projectile de 30 kg. une portée maximale de 30 km. au lieu de 20. 80

CANONS A TRÈS GRANDE PORTÉE

Les interdictions d'intérêt stratégique doivent être recherchées à une plus grande profondeur encore. Mais avec le canon précédent de 194 mm. nous atteignons la limite des matériels dont les routes peuvent supporter le poids, et les canons à très grande portée devront faire usage de la voie ferrée.

Dans la *lutte contre les chars*, seul le coup de plein fouet a de l'effet ; il faudra donc un canon tirant à une grande vitesse initiale un projectile blindé muni d'une fusée à retard ; il devra être à tir rapide et son calibre sera de 75 mm. Le canon anti-char devra être à traction mécanique et être blindé ; il sera donc lui-même un char de combat.

La lutte contre les objectifs aériens incombera surtout à l'aviation ; l'efficacité de cette dernière ne pouvant être qu'intermittente devra être complétée par l'effet des canons anti-aériens. Ceux-ci devront être à très grande vitesse initiale et avoir un calibre de 40 mm. environ, pour tirer contre les avions volant bas ; la lutte contre ces derniers exige en outre le tir automatique.

Après avoir ainsi indiqué les matériels qu'il estime nécessaires dans l'artillerie d'une armée moderne, le général Herr détermine quelles quantités de ces matériels il faut posséder pour que l'armée soit capable de rompre un front fortifié, et pour que l'on puisse engager en permanence dans la bataille la moitié des effectifs.

L'auteur se base sur les expériences de la dernière guerre pour attribuer à la division, dans une opération de rupture, un front de 1 km. $\frac{1}{2}$, et pour fixer le dosage d'artillerie à 5 groupes légers et 5 groupes lourds par km. de front d'engagement. Il va sans dire que l'on ne peut songer à doter toutes les unités d'armée d'une artillerie qui leur permette d'obtenir la densité indiquée ci-dessus, on atteindrait des nombres de canons et des effectifs d'artilleurs trop élevés ; aussi le général Herr propose-t-il de n'attribuer à chaque grande unité que le minimum d'artillerie indispensable dans les circonstances ordinaires, et de prévoir des réserves permettant de porter la dotation d'un certain nombre de ces unités à la densité reconnue nécessaire pour des actions importantes.

Quels échelons doivent disposer de réserves d'artillerie ? La division (à 3 régiments d'infanterie de 3 bataillons) est l'unité de combat ; sa mission, bien définie, exige une quantité déterminée d'artillerie ; engagée sur un front étroit, son artillerie sera toujours en mesure d'intervenir sur un point quelconque. Donc la division n'a pas besoin d'une réserve d'artillerie.

Le corps d'armée est l'unité de bataille ; il manœuvre avec les divisions qui lui sont subordonnées ; tantôt il les renforce solidement, tantôt il les abandonne à leurs seuls moyens. Le commandant de corps d'armée a donc besoin d'une réserve d'artillerie sans laquelle il lui serait impossible de faire sentir son influence dans la bataille.

L'armée et le groupe d'armée sont des organes de commandement qui n'utilisent pas eux-mêmes les moyens mis à leur disposition, mais les répartissent entre leurs subordonnés. Ils n'ont donc pas besoin d'artillerie organique.

Le commandant en chef, par contre, doit disposer d'une réserve d'artillerie, la réserve générale d'artillerie, qui lui permette de renforcer les groupements selon la mission qu'il leur assigne, et d'intervenir en temps de crise. Cette réserve générale devra contenir la série entière des matériels des artilleries organiques.

Le général Herr prévoit donc trois sortes d'artillerie :

l'artillerie divisionnaire,

l'artillerie de corps d'armée,

l'artillerie de la réserve générale,

et en indique l'organisation suivante :

ARTILLERIE DIVISIONNAIRE

Artillerie d'accompagnement : 1 batterie par régiment d'infanterie, donc 3 batteries à 6 pièces, matériel sur chenilles.

Artillerie d'appui direct : 4 groupes de 3 batteries, dont 2 de canons légers et 2 d'obusiers légers, hippomobile.

Artillerie lourde : 1 groupe de 3 batteries de canons de 105 longs, hippomobile.

ARTILLERIE DE CORPS D'ARMÉE

Cette artillerie doit comprendre toute l'artillerie lourde moyenne, en outre, de quoi renforcer l'artillerie divisionnaire organique, au minimum la dotation d'une division. Elle comptera par conséquent :

1 régiment lourd automobile de :

4 groupes d'obusiers de 155 mm.

4 groupes de canons longs de 155 mm.

- 1 régiment mixte hippomobile de :
- 2 groupes d'obusiers légers,
 - 2 groupes de canons légers,
 - 1 groupe de canons longs de 105 mm.

RÉSERVE GÉNÉRALE D'ARTILLERIE

Elle comprendra 5 divisions :

1^{re} division : Réserve d'artillerie légère (canons et obusiers) de préférence automobile pour répondre aux exigences de la mobilité stratégique.

2^e division : Réserve d'artillerie lourde de moyens calibres, canon de 105 mm. (artillerie divisionnaire), obusiers et canons de 155 mm. (artillerie de corps d'armée), à traction automobile.

3^e division : Réserve d'artillerie lourde à tracteurs, comprenant tous les matériels routiers ne rentrant pas dans les deux premières divisions.

4^e division : Artillerie lourde à voie ferrée.

5^e division : Réserve d'artillerie à pied comprenant l'artillerie de tranchée, les matériels d'ancien modèle et les matériels spéciaux ne rentrant dans aucune des autres catégories.

En outre, une réserve d'artillerie d'accompagnement.

Le général Herr prévoit encore :

Une *artillerie de cavalerie* comprenant, par division de cavalerie, un groupe de canons légers et un groupe d'obusiers légers, et formée de matériels du même modèle que ceux de l'artillerie divisionnaire, mais remorquée par des tracteurs à chenilles et pouvant rouler à 30 km. sur route et à 10 km. à travers champs.

Une *artillerie anti-aérienne* dont il ne fixe pas l'effectif, mais qu'il attribue à l'échelon armée et qui serait groupée en batteries mobiles et demi-fixes et armée de matériels destinés à se perfectionner et à être augmentés au cours de la campagne, artillerie dont le développement devra s'adapter à celui de l'aviation.

L'effectif de la réserve générale d'artillerie (2^e et 3^e divisions) atteindra le 50 % de celui des artilleries divisionnaires et de corps d'armée pour pouvoir réaliser la condition que la moitié des effectifs de l'armée puisse être engagée en permanence dans la bataille de rupture.

Le général Herr prend comme base une armée de 100 divisions (à 3 régiments d'infanterie) répartie en 30 corps d'armée ce qui répond à l'armée française à la fin de la guerre ; l'artillerie de cette armée devrait compter 1500 groupes (750 légers et 750 lourds) soient 18 000 pièces exigeant pour leur service 1 800 000 hommes et 40 000 officiers, soit 25 % de plus qu'à la fin de la guerre.

* * *

La réalisation d'un tel système d'artillerie nécessiterait une dépense qu'aucun Etat ne serait capable de fournir. L'auteur le reconnaît et propose de n'avoir, en temps de paix, qu'une partie de l'artillerie prévue, et de se procurer le reste lors de la mobilisation. A cet effet, il faut soigneusement préparer la fabrication des matériels et des munitions pour que l'industrie du pays soit à même de réaliser ce programme de fabrication dans un minimum de temps, dès qu'elle en recevra l'ordre.

* * *

Le système d'artillerie préconisé par le général Herr, continue notre camarade, se présente ordonné et logique, mais c'est un programme purement technico-théorique. Il fait bien une concession d'ordre financier en prévoyant dans son exécution deux phases : celle du temps de paix et celle du temps de guerre ou de la mobilisation. Il faut reconnaître que seule la première pourrait être exécutée, tandis que la seconde qui, au premier abord, est très tentante, rencontrerait des obstacles très sérieux. Une organisation aussi vaste que la fabrication de matériels d'artillerie qui doit être préparée en temps de paix pour fonctionner en temps de guerre sera très difficilement maintenue à jour pour marcher de pair avec les progrès de la technique d'artillerie et de l'industrie ; c'est seulement lors de son entrée en vigueur que l'on verra ses défauts et ses lacunes et qu'il faudra y remédier. En outre, lorsqu'on sait le délai nécessaire, et les difficultés à vaincre jusqu'à ce qu'une fabrication d'une pareille envergure soit mise en train, on doit prévoir qu'il s'écoulera un temps beaucoup trop long jusqu'à ce que les matériels que cette organisation devra fournir puissent entrer

en action, car il n'est pas du tout dit qu'une prochaine guerre durera plusieurs années; une bonne partie de la campagne devra donc se faire avec l'artillerie disponible lors de l'entrée en guerre.

A notre avis, ce programme n'est pas encore suffisamment libéré des méthodes de la guerre de position (il ne faut pas oublier qu'il a été établi en 1922); l'importance capitale est accordée à la recherche du maximum de l'effet des bouches à feu; cette recherche se traduit par une augmentation des pièces de gros calibre et des portées et entraîne forcément une diminution de la mobilité; pour cette dernière, le général Herr estime que le pas doit suffire.

Une conséquence de l'augmentation des portées est de reporter toujours plus en arrière le champ de bataille. Les zones de l'arrière que jusqu'ici les seuls avions pouvaient attaquer, vont devenir le champ d'action normal de l'artillerie qui s'efforcera d'interdire ces zones par des tirs intermittents et fréquemment répétés, et de gêner ainsi les mouvements des réserves. Mais souvent l'effet de ces tirs ne répondra ni à la dépense de munitions, ni au nombre des canons immobilisés par cette mission.

Une autre conséquence d'une artillerie aussi nombreuse est l'effet de masse par lequel on s'efforcera d'obtenir un affaiblissement moral, sinon matériel, de l'adversaire. Dans la guerre de position, l'effet de masse résultant d'une densité d'artillerie d'un canon pour huit mètres de front sera sans doute considérable, mais il ne faut pas oublier que des semaines sont nécessaires pour fabriquer et amener à pied d'œuvre les munitions qui permettront à une artillerie aussi nombreuse de travailler à plein rendement. Les chiffres et les poids qui entrent en ligne de compte pour ce ravitaillement excluent toute application du même principe à la guerre de mouvement. On ne s'imaginer pas, par exemple, pendant la marche sur Paris en août 1914, l'aile marchante allemande (I^{re}, II^e et III^e armée) munie d'artillerie divisionnaire et de corps d'armée selon le programme du général Herr; le ravitaillement en munitions n'aurait jamais pu se faire à la même allure que la progression de l'infanterie, et il se serait produit des arrêts dans les opérations, arrêts qui auraient été très favorables à l'armée adverse en retraite.

Du reste, le système préconisé par le général Herr — une artillerie très nombreuse, dont une partie mobilisable immédiatement, l'autre à échéances assez lointaines et nécessitant des périodes de stabilisation pour pouvoir être complétée — ne jouera bien que si l'adversaire a adopté un système analogue. Dans le cas contraire, l'avantage semble devoir rester à l'armée la plus mobile. Une armée inférieure en nombre et en matériel à son adversaire ne cherchera pas son salut dans la stabilisation qui doit permettre à son adversaire de mettre en œuvre tous ses puissants moyens, mais bien plutôt dans la guerre de mouvement où sa souplesse et ses qualités manœuvrières lui aideront à obtenir des avantages partiels que la stabilisation ne pourrait jamais lui offrir.

Nous aimons à croire que l'exposé de ce programme montrera aux partisans de la plus grande artillerie, deuxième arme principale, à quelles impossibilités la voie qu'ils proposent de suivre nous conduirait, et qu'il les convaincra de la nécessité de nous contenter de développer notre artillerie pour en faire l'auxiliaire indispensable de l'infanterie. La tâche est suffisamment vaste et belle.

* * *

Ainsi conclut notre camarade, et son opinion paraît bien être la plus répandue dans nos milieux d'artilleurs, celle qui y trouve les justifications les plus logiques, les plus rationnelles. Nos ressources nous obligent à nous contenter d'une artillerie qui fasse « l'accompagnement », ou « l'appui » de l'infanterie, ou aussi « la protection de l'attaque ». Mais nous devons renoncer à toutes prétentions concernant les tâches de « destruction », ou les « interdictions » lointaines, pour lesquelles il faut le gros obusier ou le canon à grande puissance.

Assurément, tout n'est pas dit par là. Etendu ou limité, le programme d'artillerie ne tranche pas toutes les questions que soulève le problème de la défense du territoire national, tant s'en faut. Mais il en est un élément important. A ce titre, il méritait et continue à mériter l'attention de notre corps d'officiers.
